



PICTET WEALTH MANAGEMENT

Planification Financière

INTRODUCTION

Gérer un patrimoine va bien au-delà de la simple gestion d'un portefeuille de placements. Le processus d'investissement que nous appliquons prévoit l'évaluation de vos besoins et de vos objectifs, la préparation d'un plan financier pour y répondre, la mise en œuvre de la stratégie, la gestion de vos actifs et la vérification que la performance correspond bien à vos attentes.

Plan

La première étape consiste à définir de façon claire et exhaustive les buts que vous espérez atteindre aujourd'hui, et ceux que vous espérez atteindre sur des horizons plus lointains. Nous élaborons sur cette base une planification financière qui résume le niveau de risque que vous pourriez prendre et vous proposons une stratégie d'allocation d'actifs bien définie comportant un « itinéraire » financier. Ce plan s'appuiera sur des hypothèses de croissance prudentes et une évaluation réaliste de vos revenus et dépenses tout au long de votre vie.

Mise en œuvre

Notre rôle dans la mise en œuvre de ce plan dépendra du degré de participation que vous souhaitez assumer dans le processus d'investissement. Si vous préférez nous déléguer cette fonction, nous choisirons des investissements parmi toutes les classes d'actifs, pays et régions pour composer votre portefeuille et autres véhicules de placement.

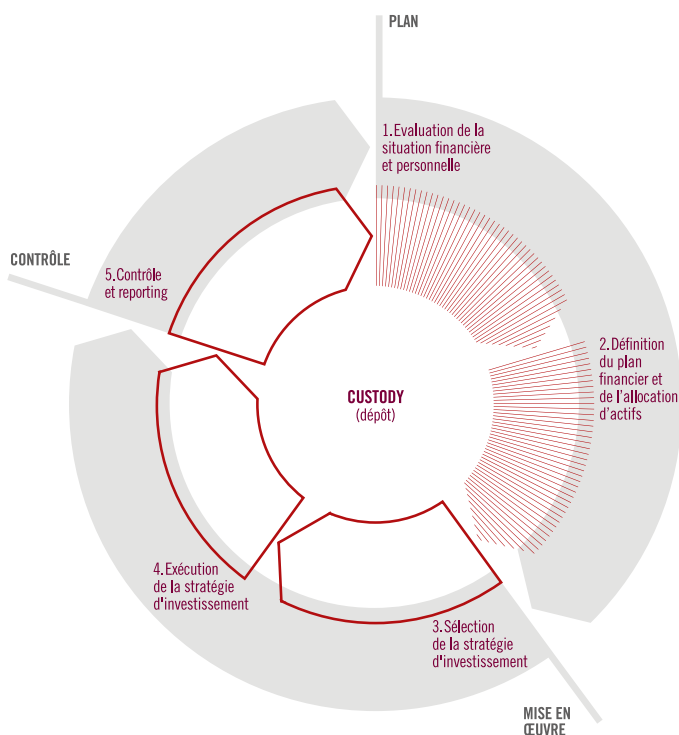
Pour gérer votre patrimoine, nous nous appuyons sur l'expertise des spécialistes de l'investissement et des analystes les plus chevronnés. Nous ne sélectionnons que ceux que nous considérons comme les gérants les plus compétents, vous permettant ainsi d'accéder aux meilleurs véhicules d'investissement, qu'il s'agisse de produits maison ou de produits émanant d'autres institutions.

Que vous décidiez de nous confier la mise en œuvre de la stratégie ou de gérer vous-même vos investissements, vous bénéficierez de nos services d'exécution de premier ordre. Nous assurerons un suivi minutieux et régulier de votre portefeuille. Vous aurez la possibilité de préciser la fréquence et le contenu des rapports, afin de vérifier que vos investissements demeurent conformes à vos attentes.

Contrôle

Enfin, nous réévaluerons avec vous régulièrement votre situation et vos investissements de sorte à modifier votre stratégie si nécessaire. Plus nous nous comprenons mutuellement, plus nous serons en mesure de répondre à vos besoins.

Une planification financière efficace est indispensable pour établir une allocation d'actifs stratégique.



NOTRE APPROCHE

Notre approche globale, orientée vers vos besoins à long terme, intègre l'ensemble des contraintes liées à votre situation et à vos objectifs personnels, tels que nous les avons définis avec vous lors des séances préparatoires. Notre but est d'identifier la fortune à mobiliser en fonction de votre train de vie actuel et futur, pour assurer la pérennité de votre autonomie financière sur le long terme.

Le résultat de notre analyse vous permet d'évaluer la part de vos actifs à affecter au **capital de financement** ainsi qu'au **capital de réserve**. L'éventuelle part du patrimoine libre de contraintes est appelée **capital excédentaire** (voir définitions ci-dessous).

Cette répartition des capitaux, associée à des stratégies d'investissement distinctes, vous permettra de définir le niveau d'allocation d'actifs optimal, correspondant à votre situation personnelle.

Seul un suivi régulier de l'évolution de votre situation permettra de vérifier que les décisions prises demeurent en adéquation avec les projections qui vous ont été présentées.

DÉFINITIONS

Capital de financement

Le capital de financement correspond à la quotité de fortune nécessaire au maintien du train de vie pour la période planifiée et peut provenir de différents actifs tels que:

- Fortune immobilière (revenus locatifs, ventes)
- Capitaux de prévoyance (rentes, versements de capitaux)
- Fortune mobilière (état et revenus des titres)

L'allocation d'actifs doit mettre un accent particulier sur la **disponibilité des revenus** afin d'assurer les prélèvements nécessaires au maintien du train de vie.

Capital de réserve

Le capital de réserve correspond à la quotité de fortune nécessaire pour assurer la pérennité de votre autonomie financière, en fonction de votre espérance de vie. Il prend le relais du capital de financement dès que celui-ci est entièrement consommé.

L'allocation d'actifs doit mettre l'accent sur la **préservation du patrimoine** en fonction de votre horizon temps.

Capital excédentaire

Le capital excédentaire correspond à la quotité de fortune ne servant pas directement à la couverture du train de vie. Il pourra être utilisé ou investi plus librement pour compenser par exemple une augmentation temporaire du train de vie ou effectuer des donations.

L'allocation d'actifs du capital excédentaire doit mettre l'accent sur le **gain en capital**.

Mentions légales:

La présente communication marketing («le Document») a pour seul but de fournir des informations sur des services ou des produits proposés par la banque. Le Document est destiné à une diffusion générale et son contenu ne doit être lu ou utilisé que par son destinataire. Il n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou qui auraient leur résidence, leur domicile ou leur siège dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois et aux règlements en vigueur, et ne doit pas être remis à de telles personnes ou entités.

De plus, il ne saurait être considéré comme une offre, un appel d'offres, une recommandation ou une incitation à acheter ou à vendre des titres ou tout autre instrument financier, ou à y souscrire. De même, il ne constitue pas une proposition en vue de l'établissement d'une relation juridique ou contractuelle ou de la conclusion d'une transaction, quelle qu'en soit la nature, avec la banque ou un tiers. Aucun élément du Document ne constitue en outre un conseil financier, juridique ou relatif à des investissements. La banque se réserve le droit de modifier ses services, ses produits et ses conditions tarifaires à tout moment et sans notification préalable. Le Document ne comporte ni une recommandation individuelle adaptée aux besoins, aux objectifs et à la situation financière d'une quelconque personne physique ou morale ni le résultat d'une recherche en investissement. Son destinataire devrait examiner l'adéquation de tout produit ou service avec ses objectifs individuels et évaluer de manière indépendante, avec l'aide d'un conseiller professionnel, les risques financiers particuliers encourus ainsi que les possibles conséquences sur les plans juridique, réglementaire, fiscal et comptable, et quant à sa solvabilité. L'utilisation du Document ne confère ni droit ni obligation aux collaborateurs de la banque ou aux destinataires. La banque n'a en aucun cas l'obligation d'actualiser ou de tenir à jour les informations figurant dans le Document. Elle ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité.

La banque n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation, à la transmission ou à l'exploitation du Document. Dès lors, toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication du contenu du Document par quelque moyen que ce soit requiert l'accord écrit préalable de la banque, dont la responsabilité ne saurait être engagée. Le destinataire s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur dans les Etats où il pourrait être amené à utiliser les données figurant dans le Document, et notamment les dispositions régissant les droits d'auteur. Il doit respecter les droits d'auteur attachés au Document. Le Document ainsi que son contenu peuvent être cités, à condition que la source soit indiquée.

Tous droits réservés. Copyright 2024.

Distributeur: Banque Pictet & Cie SA, route des Acacias 60, 1211 Genève 73, Suisse.

Banque Pictet & Cie SA est un établissement bancaire de droit suisse disposant d'une licence bancaire suisse et soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles, il convient de se référer à la «Déclaration en matière de protection des données du groupe Pictet», disponible à l'adresse pictet.com/privacynotice